

Les seuls crédits réels prévus au budget et ayant vocation à donner lieu à flux financiers sont, en dépenses, des travaux d'aménagement de voirie (34 000 €) et, en recettes, la cession d'un lot (216 000 €). A noter que la section d'investissement est équilibrée par une avance théorique du budget principal de la Ville. Cette inscription sera supprimée après reprise au budget des résultats antérieurs.

Pour le reste, le budget 2015 n'enregistre que des crédits liés à la constatation comptable des variations de stocks (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses).

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
ADOpte le budget primitif 2015 concernant le budget annexe lotissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI